



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime**

Rouen, le **19 JAN. 2023**

**Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports**

Le préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La directrice académique des services
de l'Education nationale de la Seine-Maritime

à

Monsieur le président du conseil départemental

Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Seine-Maritime

Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissements publics à fiscalité propre

Objet : Déploiement du service national universel (SNU) en Seine-Maritime

PJ : 1

Lancé en 2019, le service national universel (SNU) constitue une précieuse opportunité pour les jeunes français âgés de 15 à 17 ans de s'investir dans un projet collectif fondé sur les valeurs de la République, la cohésion nationale, la culture de l'engagement et l'insertion sociale et professionnelle.

Pour rappel, le service national universel se déroule en trois phases :

- un séjour de cohésion d'une durée de deux semaines, qui s'effectue dans un autre département ;
- une mission d'intérêt général (MIG) de 84 heures minimum à effectuer à proximité de son lieu de résidence, qui doit être initiée au plus tard dans l'année qui suit le séjour de cohésion ;
- un engagement volontaire facultatif (trois mois à un an), à plus long terme, et qui peut être effectué en France ou à l'étranger par des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

1/ Recensement et proposition de mission d'intérêt général au bénéfice des volontaires du département

La mobilisation des acteurs concernés a permis en 2022 à près de 500 jeunes seinomars de s'engager dans le SNU et de participer à l'un des séjours de cohésion programmés. A l'issue de cette première phase, chaque volontaire doit désormais réaliser une mission d'intérêt général à proximité de son lieu de résidence. Cette MIG peut être effectuée auprès d'acteurs associatifs et institutionnels, ou au sein d'une collectivité locale dans l'ensemble de ses missions de proximité (solidarités, éducation, culture, sports, citoyenneté, mémoire, protection de l'environnement...).

L'État et certaines collectivités de la Seine-Maritime se sont d'ores et déjà mobilisés et proposent aux jeunes volontaires SNU de leur territoire des missions en lien avec l'exercice de leurs compétences, assurant par là même la promotion du service public dans sa diversité et en proximité.

.../...

Nous vous invitons ainsi à vous associer à cette mobilisation collective en faveur de l'engagement des jeunes en vous rapprochant de la cheffe de projet du SNU du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDEJS), Mme Camille GREGORIO (sdies76-snu@ac-normandie.fr). Le SDJES est également à votre écoute pour vous accompagner dans tout projet d'accueil de jeunes volontaires en mission d'intérêt général. Vous voudrez bien trouver, ci-joint à ce courrier, un guide d'accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'une offre de mission d'intérêt général.

Il vous est également possible de solliciter la cheffe de projet du service national universel afin de savoir si votre commune compte un ou plusieurs volontaires inscrits à l'édition 2022 du SNU, ou un volontaire actuellement en mission dans votre commune. Il vous est également possible d'aller à la rencontre des volontaires de vos territoires sur leur lieu de mission dans le but de valoriser et faire connaître les parcours citoyens de ces jeunes engagés.

2/ Ouverture des inscriptions à l'édition 2023 du service national universel

Les inscriptions pour l'édition 2023 du SNU sont ouvertes depuis le 19 octobre dernier sur le site www.snu.gouv.fr. Trois premiers séjours de cohésion sont proposés en 2023, auxquels peuvent candidater tous les jeunes français, âgés d'au moins 15 ans et au plus 17 ans au début du séjour de cohésion, scolarisés ou non, et indépendamment de leur niveau de classe. Les dates des trois séjours de cohésion sont les suivantes :

- du 16 au 28 avril 2023 ;
- du 11 au 22 juin 2023 (séjour réservé aux élèves de seconde et aux jeunes non scolarisés) ;
- du 4 au 16 juillet 2023.

Nous vous invitons à participer à la diffusion de cette information auprès des habitants de votre commune, en la relayant sur votre site internet communal ou sur les réseaux sociaux. L'ensemble du kit de communication autour de l'édition 2023 du dispositif est accessible en ligne à partir du lien suivant : <https://www.snu.gouv.fr/communication>.

Le préfet,



Pierre-André DURAND

La directrice académique,



Dominique FIS